



INFO TRI #8

Communauté de Communes du Pays du Saintois

SOMMAIRE

Décembre 2019

Des moyens pour réduire vos déchets

Sensibilisation sur le tri et le recyclage auprès des enfants

Redevance Incitative : nouvelle tarification

Extension des consignes de tri en 2020

Composteurs : acquisition et formations

Des moyens pour réduire vos déchets

Agrandissement de la déchetterie et collecte de nouveaux matériaux (pneus, polystyrène, films plastiques, huisseries, plâtre...), renforcement du parc de conteneurs, ou encore opération composteurs : les moyens mis en place pour permettre de trier les déchets ont entraîné une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation de la quantité des déchets triés et recyclés.

Cette évolution se traduira dans le coût pour les usagers avec une baisse de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'extension des consignes de tri, qui sera effective à compter

du 1^{er} janvier 2020 dans les 55 communes du territoire, permettra aux usagers de trier encore plus et plus facilement.

Dans le même temps, la sensibilisation des enfants des écoles et des garderies, et l'opération composteurs, accompagnée de sessions de formation sur les techniques et bonnes pratiques de compostage, se poursuivront en 2020.

Tous ces moyens permettront d'aller encore plus loin dans la réduction du volume d'ordures ménagères collectées et de maîtriser la facture finale pour la communauté et donc pour les usagers.

Sensibilisation au tri et au recyclage auprès des enfants

La sensibilisation au tri et au recyclage doit se faire dès le plus jeune âge. Ce sont en effet nos enfants qui poursuivront tous les efforts que nous faisons pour économiser les ressources de notre planète. Un programme de sensibilisation a été proposé aux enseignants des écoles élémentaires du territoire de la Communauté de Communes. Des animations ont donc commencé dans les écoles de Praye et Diarville, et se poursuivront tout au long de l'année scolaire dans les écoles qui ont répondu au projet.

Des animations seront également menées dans les périscolaires qui en ont fait la demande, actuellement Tantonville et Haroué.

Vous êtes intéressés par nos programmes de sensibilisation ou par d'autres types d'interventions autour du tri et du recyclage ?

Contactez vite notre ambassadrice du tri **Christelle Grabias** : 03.83.52.47.93 ou christelle.grabias@ccpaysdusaintois.fr



Sensibilisation au tri et au recyclage auprès des élèves de l'école maternelle (à gauche) et de l'école primaire (à droite) de Praye.

Redevance Incitative : nouvelle tarification

La baisse significative du tonnage collecté d'ordures ménagères résiduelles et l'augmentation de la quantité de déchets triés et recyclés montrent que les usagers trient plus.

Cette évolution se traduira, pour les particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2020 par :

› Une baisse du montant de la part fixe par personne sur vos factures de redevance incitative. Le montant des frais d'accès au service et à la déchetterie passera de 50,40€/an/pers à 45,39€/an/pers, soit une baisse de 5,01€/an/pers.

› L'accès en déchetterie est comptabilisé et reporté sur les factures, mais le nombre de passages n'est plus limité à 24.

› FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE ET À LA DÉCHETTERIE

FOYER	PART FIXE		+	PART VARIABLE	
	Frais d'accès au service et à la déchetterie/an	Volume du bac pucé / an			
1 personne	50,40 € 45,39 €	Bac 120 litres 11,70 €		Bac 120 litres 1,60 € / levée	
2 personnes	100,80 € 90,78 €	Bac 240 litres 23,40 €		Bac 240 litres 3,20 € / levée	
3 personnes	151,20 € 136,17 €	Sacs payants ou abri-bacs		Sac payant de 30 litres 0,40 € / sac	
4 personnes	201,60 € 181,56 €	1 à 3 personnes : 11,70 € / foyer		Apport de 30 litres en abri-bac 0,40 € / apport	
5 personnes	252 € 226,95 €	4 personnes et + : 23,40 € / foyer			
6 personnes	302,40 € 272,34 €				
Résidence secondaire	50,40 € 45,39 €				

Le nombre de levées (part fixe seuil minimal) et le coût de la part variable ne changent pas. Votre facture de redevance incitative se compose toujours de la somme des 3 parties.

› TARIF MINIMAL PAR AN, POUR LES FAMILLES ÉTANT EN BAC PUCÉ

Composition du foyer	Type de bac	Levées incluses	Tarif minimal par an		Tarif par levée supplémentaire
			jusqu'au 31/12/2019	à partir du 01/01/2020	
1 personne	120 L	10	78,10 €	73,09 €	+ 1,60 €
2 personnes	120 L	12	131,70 €	121,68 €	+ 1,60 €
3 personnes	120 L	12	182,10 €	167,07 €	+ 1,60 €
4 personnes	240 L	12	263,40 €	243,36 €	+ 3,20 €
5 personnes	240 L	12	313,80 €	288,75 €	+ 3,20 €
6 personnes	240 L	12	364,20 €	334,14 €	+ 3,20 €
Résidence secondaire	120 L	6	71,40 €	66,63 €	+ 1,60 €

Composition du foyer	Apports ou sacs 30L inclus	Tarif minimal par an		Tarif par apport ou par sac 30L supplémentaire
		jusqu'au 31/12/2019	à partir du 01/01/2020	
1 personne	40	78,10 €	73,09 €	+ 0,40 €
2 personnes	48	131,70 €	121,68 €	+ 0,40 €
3 personnes	48	182,10 €	167,07 €	+ 0,40 €
4 personnes	96	263,40 €	243,36 €	+ 0,40 €
5 personnes	96	313,80 €	288,75 €	+ 0,40 €
6 personnes	96	364,20 €	334,14 €	+ 0,40 €
Résidence secondaire	24	71,40 €	66,63 €	+ 0,40 €

Extension des consignes de tri en 2020 !

À partir du 1^{er} janvier 2020, **TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**. Cette évolution des consignes permet de simplifier le geste de tri, de recycler plus et plus facilement. En effet, dans le bac jaune pour les plastiques et métaux, vous pourrez désormais mettre vos pots de yaourts et de crème en plastique, vos barquettes plastiques (en séparant l'opercule), les films plastiques, et tout emballage plastique.



- › Le mémo tri joint à ce courrier vous permettra d'avoir un visuel précis
› de ce que vous pouvez trier-recycler. ‹

Un tri de bonne qualité permet à la Communauté de Communes d'avoir des soutiens financiers qui permettent de maîtriser le coût de gestion des déchets. Des contrôles sont effectués régulièrement au centre de tri. Ils révèlent un taux d'erreurs de tri important, qui pourrait être facilement réduit.

Pour cela, il suffit de ne pas jeter dans le conteneur jaune de contenants pleins (exemples : bouteilles de soda ou d'eau pleine, boîtes de conserves pleines...), ou des déchets qui n'y ont pas leur place (DVD, vêtements, sacs d'ordures ménagères, objets imbriqués...). Ces erreurs de tri coûtent cher et ne font qu'augmenter le coût de traitement des ordures ménagères.

Pour rappel, le textile (en bon ou mauvais état) se recycle dans les conteneurs prévus à cet effet ; les bouteilles peuvent facilement être vidées avant d'être jetées, de même que les barquettes alimentaires et boîtes de conserves ; le verre doit être jeté dans le conteneur prévu à cet effet, situé à quelques pas du conteneur plastiques et métaux. Quant aux ordures ménagères elles doivent être jetées dans les sacs ou les conteneurs fournis à cet effet.



Exemple d'erreurs de tri relevées au mois de Novembre 2019 : contenants non vidés, textiles...

Ces gestes simples permettront de maîtriser le coût pour la collectivité, coût répercuté au final à l'utilisateur, tout en prenant soin de notre planète.

COMPOSTEURS

› ACQUISITION › FORMATIONS

Suite au succès rencontré en 2019, l'opération Composteurs se poursuit en 2020 ! Le bon de commande et les modalités sont disponibles à la Communauté de Communes et sur le site internet.

Des sessions de formations sur les **techniques et bonnes pratiques de compostage** sont proposées. Elles sont ouvertes à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois, mais le nombre de places étant limité à 15 personnes, il est impératif de s'inscrire au plus tard la veille, sous réserve de places disponibles, auprès de notre ambassadrice du tri Christelle Grabias, en téléphonant au 03.83.52.47.93 ou en envoyant un mail à christelle.grabias@ccpaysdusaintois.fr.

Les prochaines dates proposées sont les suivantes :

- › Lundi 30 mars 2020 : 9h30 › 11h30
- › Vendredi 3 avril 2020 : 14h › 16h
- › Lundi 20 avril 2020 : 14h › 16h
- › Mercredi 22 avril 2020 : 9h30 › 11h30 et 13h30 › 15h30
- › Vendredi 24 avril 2020 : 14h › 16h



Juillet 2019 : Première distribution de composteurs

Un doute, une question ?

Toutes les infos sur notre site www.ccpaysdusaintois.fr › Vivre › Environnement

Vous pouvez également nous contacter au 03.83.52.47.93



Communauté
de Communes
du Pays
du Saintois

Communauté de Communes
du Pays du Saintois

21 rue de la Gare
54116 Tantonville



MEMO - TRI

Communauté de Communes du Pays du Saintois

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

LES EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES



POTS DE
CRÈME ET
YAOURTS



SACS ET
FILMS
PLASTIQUES



BOUTEILLES,
FLACONS
PLASTIQUES
ET BRIQUES
ALIMENTAIRES



BARQUETTES
EN POLYESTER



AÉROSOLS,
BOÎTES ET
CANETTES
EN MÉTAL

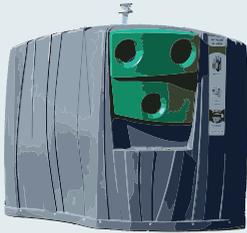


BOUCHONS,
CAPSULES ET
COUVERCLES
EN MÉTAL

NE PAS METTRE
➤ TOUT OBJET PLASTIQUE AUTRE
QU'UN EMBALLAGE (JOUETS,
BOÎTE DVD, POTS DE FLEUR...)

BARQUETTES
PLASTIQUES
AVEC OPERCULE
SÉPARÉ

LES EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES
EN VERRE
VIDES (SANS
BOUCHONS)



BOCAUX ET
VERRINES
VIDES (SANS
COUVERCLES)

NE PAS METTRE
➤ BOUCHONS DE BOUTEILLES & COUVERCLES
(POUBELLE JAUNE)
➤ VAISSELLE, PORCELAINES, FAÏENCE
➤ POTS EN TERRE
➤ AMPOULES

LES PAPIERS ET CARTONS



PAPIERS,
JOURNAUX,
MAGAZINES,
LIVRES



CARTONS ET
CARTONNETTES
VIDES

NE PAS METTRE
➤ ARTICLES D'HYGIÈNE (COUCHES, MOUCHOIRS)
➤ PAPIERS SALIS OU MOUILLÉS
➤ CARTONS IMPOSANTS
➤ MAGAZINES SOUS FILM PLASTIQUE

CONTENEURS RELAIS TEXTILE



- ✓ TEXTILES (MÊME USÉS)
- ✓ PETITE MAROQUINERIE (SAC À MAIN...)
- ✓ LINGE DE MAISON
- ✓ CHAUSSURES (LIÉES PAR PAIRES)

JE COMPOSTE

- ✓ DÉCHETS DE CUISINE : ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, MARC DE CAFÉ, COQUILLES D'ŒUF...
- ✓ DÉCHETS DE JARDIN : TONTE DE PELOUSE, FEUILLES MORTES, SCIURES ET COPEAUX DE BOIS...
- ✓ DÉCHETS MÉNAGERS : MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT, CARTONS BRUNS...

DÉCHETTERIE

JE DÉPOSE

- ✓ GRAVATS
- ✓ FERRAILLE
- ✓ BATTERIES
- ✓ AMPOULES
- ✓ DÉCHETS VERTS
- ✓ HUILES USAGÉES
- ✓ ELECTROMÉNAGER
- ✓ PRODUITS TOXIQUES
- ✓ CAPSULES NESPRESSO
- ✓ CARTOUCHES JET D'ENCRE/LASER
- ✓ RADIOGRAPHIES ARGENTIKES / NUMÉRIQUES
- ✓ BOIS
- ✓ PILES
- ✓ NÉONS
- ✓ DASRI
- ✓ MOBILIER
- ✓ PEINTURES
- ✓ BOUCHONS
- ✓ CARTONS
- ✓ PNEUS
- ✓ HUISSERIES
- ✓ PLÂTRE

MODALITÉS PRATIQUES

LA DÉCHETTERIE SE SITUE ENTRE TANTONVILLE ET OMELMONT

POUR Y ACCÉDER, MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE DÉCHETTERIE

HORAIRES : [WWW.CCPAYSDUSAINTOIS.FR](http://www.ccpaysdusaintois.fr)
> RUBRIQUE VIVRE
> RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES PETIT +

VOS MAIRIES SONT ÉQUIPÉES DE BACS À PILES, N'HÉSITÉZ PAS À ALLER Y DÉPOSER VOS PILES USAGÉES !

J'APPOSE UN AUTOCOLLANT STOP PUB SUR MA BOÎTE AUX LETTRES !
> DISPONIBLE GRATUITEMENT À LA CCPS

J'AI UN DOUTE SUR UN DÉCHET... ?

PLUS D'INFOS SUR [WWW.CCPAYSDUSAINTOIS.FR](http://www.ccpaysdusaintois.fr) > RUBRIQUE VIVRE > MAÎTRISE DES DÉCHETS
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER AU 03 83 52 47 93

